

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 8 juin 2016, à 8 h, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Anne CORRIVEAU (par conférence téléphonique)
France HAMEL (par conférence téléphonique)
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
Suzanne VERREAULT (par conférence téléphonique)
Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

Est absent : Laurent PROULX

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 16-56

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Dossier soumis au conseil d'administration

DSA-2016-009 Acquisition de terrain – rue de la Pointe-aux-Lièvres, arrondissement La Cité - Limoilou

CONSIDÉRANT que, dans son programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de pôles, de stationnements incitatifs régionaux (SIR) et d'autres projets;

CONSIDÉRANT que le 28 janvier 2015, par sa résolution n^o 15-12, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n^o 316 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC;

Résolution 16-57

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'autoriser une dépense 6 089 275 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition du lot 1 623 076 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisses y dessus construites portant les numéros civiques 155 - 165, rue de la Pointe-aux-Lièvres, arrondissement de La-Cité-Limoilou, et ce, pour des fins d'utilités publiques, à savoir, la mise en place d'aires d'incitation à l'utilisation du transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

3. Levée de l'assemblée

Résolution 16-58

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 8 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale